

La Ville d'Angers primée aux Victoires du Paysage

Dans le cadre de la 7^e édition des Victoires du Paysage, la Ville d'Angers a reçu, vendredi 30 septembre, dans le salon d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers la Victoire d'argent dans la catégorie Maîtres d'ouvrage publics & bailleurs sociaux - Espaces publics urbains grande échelle pour les aménagements réalisés allée et square Jeanne-d'Arc.

Après une remise virtuelle effectuée le 20 mai dernier, la Victoire d'argent attribuée à la Ville d'Angers dans la catégorie Maître d'ouvrage publics & bailleurs sociaux - Espaces publics urbains grande échelle a été remise par Michel AUDOUY, paysagiste et président des Victoires du paysage à Hélène CRUYPENNINCK, Adjointe à l'environnement et à la nature en ville. Cette récompense vient confirmer la volonté affichée par la municipalité d'amener toujours plus de végétal dans les espaces publics.

Inaugurée en avril 2018, le réaménagement du square et de l'allée Jeanne-d'Arc renforce l'attractivité des espaces verts de la Ville tout en préservant le patrimoine angevin. Le projet conçu par Ilex Paysage et urbanisme a reçu le concours des entreprises paysagistes Edelweiss Paysage et Pierre Halopé ainsi que les pépiniéristes Plandanjou, Nova-Flore et les Pépinières Chauviré.

Les critères d'évaluation du jury

Le Jury évalue chaque aménagement présélectionné, avec les maîtres d'ouvrage et les équipes professionnelles en s'appuyant sur les critères suivants :

- La pertinence de la réalisation et l'adéquation de l'aménagement par rapport aux objectifs etaux bienfaits apportés par l'aménagement.
- Le respect des règles de l'art dans le choix et la mise en œuvre des végétaux, la pertinencedes choix techniques et la qualité de réalisation du chantier.
- L'esthétique du projet dans l'harmonie de composition, l'émotion au premier contact visuel.
- Le développement durable intégrant des préoccupations environnementales dans la conception et la gestion du projet ainsi que le processus de participation des habitants oudes usagers.

Parmi les 84 dossiers de candidature reçus et étudiés par le comité du Jury technique du concours, 67 ont été nominés dont 37 lauréats.

Depuis 2008, l'association VAL'HOR, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, organise le concours national des Victoires du Paysage pour mettre à l'honneur les collectivités, les entreprises et les particuliers en matière d'aménagement paysager. Tous les deux ans, les Victoires du Paysage ont pour objet de récompenser les maîtres d'ouvrages publics ou privés (collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, commerces, promoteurs immobiliers, aménageurs, particuliers...) qui ont pris pleinement conscience des bienfaits et des atouts du végétal et du paysage et ont réalisé des aménagements exemplaires en recourant aux produits et aux services des professionnels du végétal : paysagistes concepteurs, entreprises du paysage, producteurs. Ces aménagements paysagers devant avoir été réalisés grâce à la contribution des professionnels de la filière paysage : paysagistes concepteurs, producteurs, entrepreneurs du paysage.